

Motion du 22 juin 2020 de Mmes et MM. Brigitte Studer, Olivier Baud, Corinne Bonnet-Mérier, Maryelle Budry, Julie Frossard, Gazi Sahin et Audrey Schmid: «Encourager et faciliter l'accès au vélo».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 23 juin 2020)

MOTION

Considérant:

- le véritable enthousiasme pour le vélo dans cette période de déconfinement, avec de nombreuses villes dans le monde qui ont mis en place des aménagements: Berlin, Bogota, New York, Séville, Paris, Lausanne... mais aussi des villes comme Bienne qui proposent des bons à la population pour soutenir la réparation de vélos;
- qu'en Suisse, durant le semi-confinement, la distance moyenne parcourue à vélo a été multipliée par trois;
- que, selon Velosuisse, parmi les personnes qui se sont mises au vélo par nécessité en raison des règles sanitaires, beaucoup en garderont l'habitude;
- que, comme l'affirme une tribune signée par 56 médecins genevois, se déplacer quotidiennement à vélo permet de diminuer la mortalité de 40% sur quinze ans;
- qu'il est nécessaire de soutenir la pratique du vélo par différentes mesures, la plus importante étant d'investir davantage dans les infrastructures afin de sécuriser et développer le réseau cyclable;
- que, selon les propos du conseiller d'Etat Serge Dal Busco à Léman Bleu le 18 juin 2020, depuis la mise en place des nouvelles bandes cyclables mi-mai à Genève, les premiers comptages semblent révéler un bond de +15% dans l'utilisation du vélo à Genève;
- que des mesures complémentaires sont nécessaires pour favoriser encore l'utilisation du vélo, dont le potentiel réel est encore très loin d'être atteint;
- que, selon le journal de l'Association transports et environnement (ATE) et de nombreux témoignages de commerçants spécialisés, on assiste à un envol des demandes d'achat et de réparation de bicyclettes;
- que la sortie du semi-confinement offre une opportunité de transformer la ville et de changer durablement les habitudes de mobilité;
- que la baisse du trafic motorisé en ville est une mesure pour diminuer les émissions de CO₂;
- que la Ville peut jouer un rôle déterminant pour faciliter encore l'utilisation du vélo,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre à disposition un crédit de 500 000 francs, pour une contribution individuelle de 50 francs pour une réparation de vélo et de 100 francs pour l'achat d'un vélo;

- d'établir rapidement un règlement simple pour l'attribution de ces contributions, sur présentation de factures et de fiches de réparation, d'entretien ou d'achat contresignées;
- de communiquer très activement sur cette nouvelle offre (conférence de presse, encarts dans les journaux, affiches dans la rue, affichettes à apposer sur les vitrines des vendeurs de cycles, etc.).